

Règlement de Courses – Beaver Trail

Généralité

L'événement BEAVER TRAIL qui se déroulera le 5 juin 2022 est organisé par l'association TEAM POULX TRAIL dont le siège est situé 158 rue des Genévriers à Poulx (30320)

La participation à l'événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Trois épreuves sont au programme

Départs devant la salle des fêtes de Poulx:

- 5h30 pour le 66 km – Intense
- 7h30 pour le 40 km – Elite
- 8H15 pour le 11 km marche nordique
- 8h30 pour le 23 km – Confirmé
- 8h45 pour le 13 km – Découverte

Le circuit & Temps de course

La course s'effectue sur un circuit naturel sur une seule boucle. Elle est à parcourir une fois. Temps limites de course pour le 66 km à 11h30 et pour le 40 km à 8h. (Des barrières intermédiaires seront fixées et inscrites sur le 'Roadbook')

Au-delà de ce temps, les coureurs seront récupérés par l'assistance de la course.

Disqualification

Un inscrit sera exclu de la course en cas de non-respect du règlement et des consignes de sécurité en refusant d'obtempérer à un ordre du directeur de course, d'un responsable de point de contrôle ou d'un médecin ou d'un secouriste.

L'organisation prendra des sanctions pour tout comportement inconvenant envers d'autres inscrits ou envers l'organisation.

La tricherie (coupe de parcours, non passage à un point de contrôle, utilisation d'autres moyens de déplacements que la course à pied, etc...) et le non-respect de l'environnement sont des causes d'exclusion (jet de débris de la part des coureurs mais aussi des accompagnateurs)

La remise des dossards

-samedi après-midi de 14h à 18h

-dimanche à partir de 5h pour le 66 km & 6h30 pour les autres courses

A la salle des fêtes de Poulx (Panneaux indicateurs)

Inscriptions & Tarifs

Pour toutes les courses, l'inscription se fera entre le 20 janvier 2022 et le 3 juin 2022 sur notre site internet www.poulx-trail.com ou sur le site www.sporttips.fr dans la limite des places disponibles.

Prix des Inscriptions:

.66 km –Prix 45 € initial – Après le 15 mai 50 € (250 dossards)

.40 km –Prix 35 € initial – Après le 15 mai 40 € (250 dossards)

.23 km –Prix 22 € initial – Après le 15 mai 25 € (400 dossards)

.13 km –Prix 13 € initial – Après le 15 mai 16 € (400 dossards)

.11 km Marche Nordique non chronométrée Prix 12 € initial – Après le 15 mai 15 € (100 dossards).

Toute inscription non accompagnée du règlement, de la copie d'une licence FFA / UFOLEP ou d'un certificat médical ne pourra être prise en compte.

Pas d'inscription par téléphone.

Chèque à l'ordre de l'Association « Team Poulx Trail ».

Pas d'Inscription sur place.

L'inscription vaut validation du règlement de course.

Aucun remboursement ne pourra être demandé.

En cas d'évènements exceptionnels, climatiques, ou sanitaire, l'organisation se réserve le droit de reporter les inscriptions validées à une édition prochaine.

Un remboursement partiel pourra être fait sur décision du bureau de l'organisation. Le taux de remboursement sera déterminé en fonction des sommes engagées et perdues.

Ravitaillements & et postes de contrôle

-sur le 66 km – au 20ème / 36ème / 42ème / 48ème / 55ème puis à l'arrivée.

-sur le 40 km – au 13ème / 20ème / 27ème / 34ème puis à l'arrivée.

-sur le 23 km – au 8ème / 16ème puis à l'arrivée.

-sur le 13 km – au 6ème puis à l'arrivée.

Un point d'eau supplémentaire pourra être rajouté en fonction des conditions climatiques.

Modification du parcours ou des barrières horaires / Annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...), le départ peut être reporté.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières ou de modifier le parcours prévu initialement selon le cas.

Des barrières horaires et des temps maximums de courses sont fixés par l'organisation. Le détail est consultable sur le site internet de l'organisation, www.poulx-trail.com

Annulation d'inscription

Garantie Individuelle Annulation

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent...

(remboursements, abandon...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

Matériel/Equipement

Vous devez être en possession du matériel obligatoire tout le long de la course. Des contrôles inopinés pourront avoir lieu par les bénévoles ou les commissaires de courses à n'importe quel moment de la course.

-sac à dos ou porte-ceinture pouvant contenir le matériel obligatoire

-veste de pluie.

- gobelet d'eau type gobelet réutilisable.
- couverture de survie entière.
- téléphone portable chargé (avec numéros enregistrés du directeur de course et du responsable secours) – n° sécu et n° PC course à venir.
- réserve en eau de 0,75 litre.
- réserve alimentaire de survie composée d'au moins 2 barres énergétiques.

Abandon

Tout inscrit peut abandonner s'il le souhaite. Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou de ravitaillement. Il doit alors impérativement prévenir le PC course (numéro fourni avant la course par l'organisation), qui invalide son dossard. L'organisation peut aussi décider de stopper un inscrit visiblement défaillant. S'il se trouve dans l'incapacité de rejoindre un point de contrôle, il mettra tout en œuvre pour alerter l'organisation de son positionnement afin que celle-ci prenne les décisions appropriées. Le rapatriement sera décidé en lien avec le PC course et sera organisé par les responsables de la course s'ils jugent nécessaire de le mettre en œuvre. Tous les inscrits refusant le rapatriement décidé par les organisateurs en continuant la course le fera sous leur entière responsabilité.

Le coureur ne sera plus alors sous le contrôle de l'organisation.

Sécurité/assistance médicale

Des postes de secours sont situés sur plusieurs points du parcours. Ces postes sont en liaison radio avec le PC secours et course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course à Poulx.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, celui-ci sera obligatoirement mis hors course. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- à faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision des secouristes et médecins officiels.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») : 112

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir. Tout coureur qui

s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Assurances

Au-delà de l'assurance contractée par les organisateurs, chaque participant devra posséder un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an à la date de la course (Loi du 23 mars 1999, article 6) ou être licencié à la F.F.A. / UFOLEP.

Le parking

Il sera réglementé par arrêté municipal aux abords du circuit, et des zones de stationnement indiquées.

Catégories autorisées à participer

13 km : Cadet, Junior Espoir, Senior, Vétérans 1, 2, 3, 4.

23, 40 & 66 km : Espoir, Senior, Vétérans 1, 2, 3, 4.

Les récompenses

Les lots podium seront donnés aux récompensés présents uniquement.

Un lot sera offert à tous les participants à l'inscription

Les lots podium (non cumulable):

.1er - 2ème - 3ème H & F au Scratch

.1er H & F de chaque catégorie (au 1er nov. N-1) autorisée à parcourir dans chacune des courses.

Droits à l'image

Les organisateurs du « Beaver Trail » ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias sont autorisés à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les coureurs pourraient apparaître, prises à l'occasion de cette manifestation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.